

SÉANCE ORDINAIRE 18 FÉVRIER 2019 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE DIX-NEUF SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUARANTE-CINQ.

Sont présents formant quorum :

Louis-Philippe Marineau, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac Yves Legault, vice-président, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Tony Victor, représentant de Pointe-Calumet Eric Johnson, représentant substitut de Deux-Montagnes

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Est absente:

Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RT 012-02-2019

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2019

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Eric Johnson

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 18 février 2019 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 013-02-2019

2.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER</u> 2019

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Eric Johnson

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RT 014-02-2019

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2019

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 18-02-2019 au montant de **16 123.57 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



EXPLOITATION

Résolution RT 015-02-2019

4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes, par sa résolution RT-077-10-2018, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau

Inc.

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la

Régie un rapport d'activités mensuel

conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Antoine Tardif;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prenne acte du rapport mensuel du mois de janvier 2019. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 016-02-2019

4.2 <u>DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018 D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR</u> LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes, par sa résolution RT-077-10-2018, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau

Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la

Régie un rapport d'activités annuel

conformément aux clauses du contrat;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Tony Victor

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prenne acte du rapport annuel 2018. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 017-02-2019

4.3 CAMPAGNE DE MESURES DE DÉBITS ET CHARGES ET ÉTALONNAGE DES STATIONS DE POMPAGE ET SYSTÈME DE MESURES DE DÉBIT DE LA STEP POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Eric Johnson

Et unanimement résolu d'octroyer le contrat relatif à deux (2) campagnes de mesures de débits et charges et étalonnage des stations de pompage et systèmes de mesures de débit de la STEP pour l'année 2019 à EnviroServices Inc. pour une somme de 21 735 \$ plus les taxes applicables, selon les termes et clauses techniques du cahier des charges.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.



Résolution RT 018-02-2019

4.4 <u>DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES DÉBITS ET CHARGES DES VILLES TRIBUTAIRES – CAMPAGNE DU MOIS D'OCTOBRE 2018 - PRÉPARÉS PAR ENVIROSERVICES INC.</u>

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prenne acte du rapport d'évaluation des débits et charges des villes tributaires de la campagne du mois d'octobre 2018 préparé par EnviroServices Inc.

QUE le rapport du mois d'octobre 2018 est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 019-02-2019

4.5 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE MESURE DE BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS</u>

BET OF BO KATTOKI BE WESOKE BE BOOLS TOX EITHOUTERES

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes par sa résolution RT-077-10-2018, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent procéder annuellement à une mesure des boues accumulées aux étangs;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Eric Johnson

Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prenne acte du rapport de mesure de boues, daté de décembre 2018, préparé par Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. pour la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 020-02-2019

4.6 <u>MANDAT POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUPAPES D'ADMISSION ET D'ÉVACUATION D'AIR POUR L'ANNÉE 2019</u>

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Eric Johnson

Et unanimement résolu de mandater l'entrepreneur Aquatech aux fins de procéder à la vérification et l'entretien, bi-annuel, des soupapes d'admission et d'évacuation d'air de la conduite d'évacuation des eaux usées vers le lac, pour une somme d'au plus 3 300 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

Résolution RT 021-02-2019

4.7 <u>RENOUVELLEMENT DU MANDAT RELATIF AUX ANALYSES DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2019</u>

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Tony Victor

Et unanimement résolu de procéder au renouvellement du mandat à l'entreprise Environex aux fins de procéder aux analyses des eaux usées pour l'année 2019 pour une somme d'au plus 10 500 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-453.



Résolution RT 022-02-2019

4.8 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'ASSISTO INC. POUR COMPLÉTER LA DÉCLARATION 2018 DE L'INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS (INRP) EXIGÉE PAR ENVIRONNEMENT CANADA ET LA DÉCLARATION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES AU MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE la Loi canadienne sur l'environnement oblige de

compléter l'inventaire national de rejet de polluants pour toutes les stations d'épuration qui rejettent plus de 10 000 m³/d d'eaux usées

traitées dans l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement doit produire la

déclaration pour l'année 2018 au plus tard le 1er

juin 2019;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme ASSISTO Inc.;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Eric Johnson

Et unanimement résolu que le conseil d'administration mandate la firme ASSISTO Inc. aux fins de compléter la production de la déclaration de l'inventaire national des rejets de polluants (INRP) exigées par Environnement Canada et la déclaration des rejets atmosphériques au MDDELCC au prix forfaitaire de 5 209 \$ plus les taxes applicables. Les rapports seront déposés en juin 2019. L'offre de service est jointe au procès-verbal.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-

Résolution RT 023-02-2019

4.9 CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUFFLANTES

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu de mandater l'entreprise APG Neuros aux fins de procéder à la vérification et l'entretien des quatre soufflantes et d'autoriser une dépense d'au plus 4 000 \$, plus les taxes applicables à cette fin.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

Résolution RT 024-02-2019

4.10 MANDAT PROFESSIONNEL RELATIF À LA MISE À JOUR D'UNE ÉTUDE RELATIVE AUX CAPACITÉS RÉSIDUELLES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT l'accroissement récurent de la population des

municipalités desservies par la station d'épuration

des eaux de la RTDM;

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude relative aux capacités

réservées de la station, en 2014, qui démontraient des capacités de traitement pour environ 2 000

nouveaux logements;

CONSIDÉRANT QU' entre 2014 et 2018, il s'est construit près de 1 400

nouveaux logements;

CONSIDÉRANT QU' il a lieu de planifier, le cas échéant, un projet

d'augmentation des capacités de traitement de

la station;



CONSIDÉRANT la demande d'offre de service professionnel à GBI

Services d'ingénierie;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Eric Johnson

Et unanimement résolu de mandater l'entreprise GBI Services d'ingénierie, aux fins de mettre à jour une étude relative aux capacités résiduelles de la station d'épuration des eaux usées, pour une somme de 11 500 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 025-02-2019

6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2019</u>

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Tony Victor Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19 h46.

LOUIS-PHILIPPE MARINEAU	CHANTAL LADOUCEUR
PRÉSIDENT	TRÉSORIÈRE

